

SEPTEMBRE 1984

La Chronique de Monterblanc



SEPTEMBRE 1984

- EDITORIAL -

L'été 84 : nous espérons qu'il vous fût agréable à toutes et à tous, et souhaitons que son arrière-saison nous charme encore des prémices de l'automne.

Monterblanc, grâce à ses activités et animations diverses, a permis à chacun, nous le pensons, de découvrir et de s'intégrer dans ce noyau que représente l'ensemble de nos Associations qui apporte le témoignage de la vie active de notre commune.

L'année 1984 nous rappelle cette loi du 5 Avril 1884 qui, il y a cent ans, se présentait comme une amorce de notre décentralisation actuelle ; certes, cette loi présentait dans son contexte et sa portée, un héritage acquis de la Révolution française par la loi de Décembre 1789, qui créa les communes et les départements.

Durant la période féodale et jusqu'en 1790, Monterblanc était une trêve rattachée à la paroisse de Plaudren, dépendant de la seigneurie de Largoët et de la sénéchaussée de Vannes. Puis, en 1800, elle passa dans l'arrondissement de Vannes et, en 1801, dans le Canton d'Elven. (Précédemment, il dépendait de celui de Questembert).

Cette loi qui régit encore le fonctionnement de la Commune, se présente dans ses termes et à travers ses différents chapitres :

- Elle affirme la personnalité communale
- Elle pose le principe de l'élection du maire et des adjoints
- Elle pose celui de la liberté en tant que droit commun
- Elle institue les délibérations publiques du conseil municipal
- Elle reconnaît à la commune un patrimoine propre.

Depuis, la loi du 2 Mars 1982 mettant en oeuvre la décentralisation, les communes ont acquis de nouveaux droits et surtout de nombreuses responsabilités.

L'évolution démographique de Monterblanc, durant ces dernières années, nous oblige à une certaine réflexion sur l'opportunité de s'intégrer dans une structure intercommunale du pays de Vannes, à laquelle y adhèrent déjà 17 Communes dont, de notre canton : Tréfléan, St Nolff et Sulniac. C'est par une coopération avec ce comité d'expansion économique que nous pourrions apporter des éléments nouveaux à un "mieux vivre" à Monterblanc.



Le Maire,

A. LE PENVEN.

EXTRAIT

Du Procès-verbal des délibérations prises par le Conseil municipal dans sa séance du 25 MAI 1984.

(Application de l'article 32 du Code d'Administration communale)

Le Conseil

- 1° Décide de solliciter une cession sur produit de l'Emprunt obligatoire "Provinces de France" émis par la Caisse Nationale de Crédit Agricole en vue de financer les travaux d'extension du Stade Municipal ;
- 2° Désigne Madame Michèle MORVANT et Monsieur Cerval CADIC en qualité de représentants du Conseil Municipal à la Commission Informelle d'Attribution des Logements H.L.M. ;
- 3° Adopte le projet d'échange de terrains, à "Kermoull", entre la Commune et Monsieur Jacques FRAVAL de COATPARQUET ;
- 4° Sollicite de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt destiné à financer les travaux de viabilité intérieure à la Zone Artisanale des "Quatre-Vents" ;
- 5° Sollicite de la Caisse d'Epargne de VANNES et de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales (C.A.E.C.L.) un emprunt destiné à financer les travaux de Réfection des trottoirs de l'agglomération ;
- 6° Fixe le montant de l'indemnité de logement à allouer, en 1984, aux instituteurs ;
- 7° Procède à un tirage au sort, à partir de la liste électorale, en vue de l'établissement de la Liste préparatoire du Jury d'Assises ; Sont ainsi désignés :
- Monsieur HEMON Donatien - "Kerbloquin" ;
- Monsieur YOOT Jean-Yves - "Goh-Lan" ;
- Madame LE MERO, née LE DENIS Anne Marie - 14, Rue Joachim Lamour ;
- Madame LE LAY, née WONG Yuk Tching - 12, Rue du Gouérig ;
- Madame THOMAZO, née LE BOULAIRE Anne - "Kerbloquin" ;
- Madame LE VIGUELOUX, née JAHIER Mélanie ;
- 8° Procède à la constitution d'un Groupe de Travail chargé de l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols. Les Conseillers Municipaux suivants, élus à bulletin secret, en feront partie :
Mrs COVAN Jean - EWING Jean - LE DIEBARDER Luc - PRONO Jean - RIBOUCHON Bertrand - Mme TRIONNAIRE Marie-Louise. Monsieur Le Maire est membre de droit ;
Outre les Services de l'Etat associés de droit, ce Groupe de Travail comprendra également des Représentants du Conseil Général, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;
- 9° Renonce, avec l'accord des intéressés, à prolonger le Chemin Rural du "Hent-Cobé" ;
Décide le prolongement du Chemin Rural de "Trévité" et de la Rue de "Ker-hent-du" ;
- 10° Evoque divers problèmes (Syndicat Cantonal d'Initiative, etc...)

Fait à MONTERBLANC, le 05 Juin 1984.

Le Maire,

AFFICHE le 05 Juin 1984.

RETIRE le

Le Maire,



Signature of the Mayor.

EXTRAIT

Du Procès-verbal des délibérations prises par le Conseil municipal dans sa séance du 3 AOUT 1984.

(Application de l'article 32 du Code d'Administration communale)

Le Conseil

- 1° - APPROUVE le Programme d'Utilisation de l'Allocation scolaire 1984, établi par Monsieur Le Directeur de l'École Publique ; Allocation 550 F. - Dépense F. - 581,40
- 2° - ACCRÈTE la prise en charge par la Commune des frais d'échange de terrains sis à "Kermoull" et constituant la régularisation de cessions consenties pour la réalisation du chemin rural du "Varrech".
- 3° - VOTE la réalisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un emprunt, dit d'Équipement courant, d'un montant de 180 000 francs, destiné au financement de travaux de Voirie et de Bâtiments.
- 4° - ALLOUE au Receveur Municipal l'indemnité dite de Conseil, dans les conditions déterminées par l'Arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.
- 5° - DECIDE la location de l'atelier vacant à la SOCIÉTÉ BRETONNE DE FAÇONNAGE COSMÉTIQUE.
- 6° - CONFIRME la vente de l'atelier - relais à la SOCIÉTÉ D'APPLICATIONS DE RECHERCHES BIOLOGIQUES DE BRETAGNE (S.A.R.L.) et PRÉCISE les modalités de règlement du prix.
- 7° - DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux d'extension du Stade Municipal, sans perdre le bénéfice des subventions.
- 8° - DECIDE la location provisoire d'un terrain, sis à "Kerabus", pour la pratique du Foot-Ball.
- 9° - PREND ACTE de la nomination au poste de "COMMISSAIRE DE MAIRIE", à compter du 1^{er} Septembre 1984, de Mademoiselle Béatrice GERVATY, inscrite sur la liste régionale d'aptitude à cet emploi.
- 10° - PREND ACTE également de la réunion de la Commission communale des Impôts, avec la participation du Géomètre du Cadastre, en vue de la mise à jour des matrices cadastrales, à partir de vues aériennes.

POUR Extraire certifié conforme

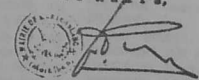
AFFICHE, le 9 AOUT 1984.

Le Maire,

RETIRE le

Mai 1984

Bonjour Lemaire, Henry



RECRUTEMENT DE PERSONNEL :

LA MAIRIE SE FEMINISE

Le 14 Octobre 1931, la population de MONTERBLANC et de la "frairie" voisine de Saint-Amand en SAINT NOLFF était en liesse. Trois couples unissaient leurs destinées : trois enfants LE BRECH de "Kergo" convolaient en justes noces et ainsi Joseph LE TALLEC épousait Jeanne LE BRECH.

Monsieur Joseph DREANO officiait, assisté de son secrétaire de Mairie, Monsieur François GUHUR.

Les époux LE TALLEC ne songeaient nullement à ce qu'un jour, leur petite fille soit susceptible de participer aux formalités de l'Etat-Civil. Cette pensée ne pouvait effleurer l'esprit d'aucun Monterblancais la Mairie avait toujours été tenue par des hommes et Le Frère LE CORRE, Monsieur Joachim HERVIO ainsi que Monsieur François GUHUR y passèrent de longues années.

Le décès prématuré de ce dernier et la guerre firent que les fonctions administratives furent accomplies en ces temps difficiles et avec beaucoup de dévouement, par Madame Françoise GUHUR et Mademoiselle Mathilde DREANO, du 1er Août 1941 au 30 Septembre 1946, seule période de présence féminine.

Mon proche départ volontaire en Retraite (la limite d'âge est : 65 ans) entraîne la nécessité de recruter un Agent, du grade de commis, Monsieur Serge LE GAL assurant, à compter du 1er Janvier 1985, la direction de l'Administration Communale.

Le poste existant au Tableau des effectifs, la décision appartient au Maire, dans le cadre du Statut de la Fonction territoriale.

Ainsi, le Syndicat départemental des Communes pour la Gestion du Personnel - auquel sont affiliées toutes les Collectivités comptant moins de Cent agents - lance le 18 Mai 1984, un appel de candidatures, clos le 15 Juin 1984.

.../...

Il était assuré aux :

- 25 personnes inscrites sur la liste régionale d'aptitude ;
- 16 agents souhaitant une mutation.

Sur ce nombre (41), douze (2 hommes et 10 dames) ont répondu.

Après une sérieuse étude des dossiers, Monsieur Le Maire, assisté de ses trois adjoints, a reçu la première personne retenue.

Compte tenu de sa formation et de ses antécédents, il a, par Arrêté en date du 24 Juillet 1984, nommé au poste de Commis, avec effet du 1er Septembre 1984 :

Mademoiselle Béatrice GOLVAIT, 21 ans, de TREDION, petite fille de Monsieur et Madame Joseph LE TALLEC.

Pour une bonne information de la population, il n'est pas inutile - sa modestie doit-elle en souffrir - de publier les titres de cette future employée municipale :

- C.A.P. Employée de Bureau - Mention Bien - Mention Anglais ;
- B.E.P. Agent Administratif ;
- Baccalauréat Techniques Administratives G1 ;
- Diplômes communaux - Sténodactylographie - Commis.

Après avoir, pendant huit mois, occupé des emplois temporaires, Mademoiselle GOLVAIT assure, depuis le 1er Mai 1984, des fonctions de Secrétariat à l'étude de la S.C.P. Leprêtre et Rousseau, Notaires associés à ELVEN. Elle a ainsi déjà acquis une bonne expérience professionnelle.

Que Mademoiselle Béatrice GOLVAIT soit la bienvenue à MONTERBLANC, pays de ses ancêtres.

Joseph EVENO.

Montant des salaires pouvant faire l'objet d'une saisie-arrêt

QUESTION : Un locuteur demande dans quelles proportions les rémunérations des salariés peuvent faire l'objet d'une saisie-arrêt.

REPONSE : Un décret du 2 août 1983, publié au Journal Officiel du 4 août, a modifié le décret du 15 octobre 1979 et fixé ainsi qu'il suit le montant des salaires annuels pouvant faire l'objet d'une saisie-arrêt :

- 1/20^e du salaire annuel jusqu'à 13 000 F ;
- 1/10^e du salaire annuel de 13 000 F à 26 000 F ;
- 1/5^e du salaire annuel de 26 000 F à 39 000 F ;

- 1/4 du salaire annuel de 39 000 F à 52 000 F ;
- 1/3 du salaire annuel de 52 000 F à 65 000 F ;
- 2/3 du salaire annuel de 65 000 F à 78 000 F ;
- la totalité sur la tranche supérieure à 78 000 F.

Ces limites ne s'appliquent pas aux pensions alimentaires ou aux remboursements d'avances faites par l'employeur, mais la réévaluation s'applique aux rémunérations échues depuis le 4 août 1983, date à laquelle le décret a été publié, même si la saisie est antérieure.

O.F. n. 5.84

réfection du presbytère

Comme vous l'avez peut-être constaté au passage, le presbytère de Monterblanc s'est trouvé soudain "décoiffé". Plus de toit. Un cyclone était-il passé par là ? Non. L'examen de la vieille charpente mise à nu prouvait tout simplement qu'il était temps d'agir. En effet, les expédients utilisés jusque là avec toute l'ingéniosité des recteurs successifs, depuis le Père LAMOUR, charpentier, couvreur et artiste peintre à ses heures, n'avaient pu empêcher la toiture de s'affaisser irrémédiablement, constituant un danger pour l'hôte actuel du presbytère.

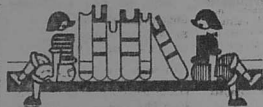
La décision fut donc prise au Conseil municipal d'inscrire ces travaux de réfection au budget de 1984. Le presbytère en effet, comme l'église et la chapelle de Mangolérian, est propriété de la commune depuis la loi votée au début du siècle de séparation de l'Eglise et de l'Etat et, à ce titre, l'entretien de ces bâtiments lui incombe comme celui des autres bâtiments communaux: mairie, école publique ...

Par contre, la paroisse représentée par l'Association "L'ESPERANCE", est propriétaire de l'école N.D. de la Croix, d'une petite maison dans le bourg et de quelques terres. Elle loue l'école à un organisme de gestion, l'O.G.E.C. chargé du fonctionnement de cette institution.

A l'occasion, de la réfection du toit du presbytère; il était bon, semble-t-il, d'apporter ces précisions aux paroissiens et citoyens de Monterblanc qui pourraient croire en toute logique que le recteur est le seul propriétaire, gestionnaire et responsable de cet "ensemble paroissial". La logique ne s'accorde pas toujours avec les arcanes hérités d'un passé complexe ! Quant à l'avenir ?...

Jean EVENO.

BIBLIOTHEQUE



Les responsables de la bibliothèque expriment leurs vifs remerciements aux gens qui ont bien voulu répondre à la demande de la dernière chronique en faisant dons de belles collections de livres "soit à titre définitif ou à titre de prêt".

Nous vous signalons que les étagères ne sont pas encore toutes remplies, donc, pour ceux qui n'ont pas encore eu le temps de monter dans leur grenier peuvent le faire.

Il est rappelé que la bibliothèque est ouverte les mercredi et samedi de 14 heures à 16 heures, même pendant les vacances.

Les demandeurs d'emploi

REPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR AGE ET PAR SEXE (Situation au 20 Août 1984)

	Hommes	Femmes	Totaux
- moins de 20 ans	4	11	15
- de 20 à 25 ans	13	15	28
- de 25 à 35 ans	4	11	15
- de 35 à 45 ans	5	3	8
- de 45 à 55 ans	4	1	5
- plus de 55 ans	2	0	2
	32	41	73

PROFESSION DECLAREE

Employés de Bureau	17	Enseignante	1
Cuisiniers - Serveurs	4	Femmes de ménage.....	3
Employés d'Usine	4	Peintre bâtiment.....	1
Employés de Commerce, Vendeuses	9	Manoeuvre	1
Electricien	1	Maçons	2
Laborantine	1	Couturières	2
Chauffeurs, Conducteurs d'engins ..	3	Mécanicien	1
Menuisiers	4	Magasiniers	2
Ouvrier Agricole	1	Tailleur de pierres	1
Electromécanicien	1	Sérialiste	1
Employés de Clinique	2	Coiffeuse	1
Assistantes maternelles	3	Divers	7

DEPUIS QUAND SONT-ILS AU CHOMAGE ?

- moins de 3 mois	21
- de 3 à 6 mois	15
- de 6 mois à 12 mois	18
- plus de 12 mois	19

LE CHOMAGE A MONTERBLANC depuis 1954

	Hommes	Femmes	Totaux
- En Janvier 1954	2	0	2
- En Janvier 1964	1	3	4
- En Janvier 1974	6	2	8
- En Janvier 1980	9	21	30
- En Janvier 1981	12	26	38
- En Janvier 1982	14	30	44
- En Janvier 1983	26	34	60
- En Janvier 1984	27	42	69
- En Août 1984	32	41	73

**DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES
ET PARTICULIEREMENT DES CHIENS**

Nous avons déjà eu l'occasion d'attirer l'attention de la Population de la Commune de MONTERBLANC, sur l'errance des chiens.

Outre les déjections qu'ils ne manquent pas de laisser sur les trottoirs, ces animaux en liberté constituent pour les cyclistes et les automobilistes, un danger.

Quant aux piétons, nombreux sont ceux dont les mollets ont eu à connaître de quelques crocs...

Il est aussi un fléau qu'il ne faut pas ignorer : LA RAGE qui se rapproche de l'Ouest de la France, avec tous les risques que cela encourt.

Il est d'ailleurs demandé à la Population de faire vacciner ses animaux.

Il est donc instamment demandé aux propriétaires de chiens de les maintenir dans des chenils, où s'ils veulent sortir avec leurs chiens, de les tenir en laisse.

Les animaux trouvés en divagation risquent d'être capturés par les services compétents et transportés à la Société Protectrice des animaux à VANNES.

Nous souhaitons que cet avis soit entendu!!!



d'après Roba

"Si tous les chiens du Monde se donnaient la laisse!"

Michèle MORVANT
Commission Hygiène Sécurité.

ECOLE PUBLIQUE COMMUNALE

Les vacances se terminent et il nous faut songer à la rentrée prochaine qui aura lieu le ~~Vendredi~~ Vendredi 1^{er} Septembre,

Les inscriptions des nouveaux élèves seront prises dès le début septembre par le directeur à l'école (Tél. 45-91-93).

La fin de l'année scolaire fut très chargée en événements:

-Jeudi 7 juin : les plus grands sont allés à VERSAILLES visiter le château de LOUIS XIV; le voyage en train a été très apprécié surtout par ceux qui n'avaient jamais utilisé ce moyen de transport.

-Le 14 juin : Ce fut le jour de la Fête du tennis avec la remise des coupes et lots aux différents concurrents du tournoi. Stéphane MEIGNEN emporte l'épreuve des moins de 10 ans et Jean -Luc LADOUVE chez les plus de 10 ans.

-Le 17 juin: L'amicale laïque organisait sa kermesse annuelle dans l'enceinte de l'école.

-Le 21 juin : Nous avons effectué une sortie pour tous à CARNAC; après la visite des alignements et du port de LA TRINITE SUR MER, nous nous sommes retrouvés à la plage de CARNAC pour un pique-nique; la baignade fut fort appréciée en ce jour ensoleillé.

-Le lundi 26 juin : dernier jour de piscine; de nombreux brevets de natation ont été délivrés. Nous sommes malheureusement obligés d'arrêter l'activité piscine car la municipalité a supprimé la subvention pour la prochaine année scolaire.

Le Directeur

J. MOIGN



ECOLE PRIVEE NOTRE-DAME DE LA CROIX
MONTERBLANC



Une année scolaire s'est achevée sur un rythme intense. La kermesse annuelle du 3 Juin a obtenu son succès habituel. Le défilé qui la précédait a été fort apprécié.

Sur le plan des activités scolaires, deux promenades ont été organisées le 26 Juin. Les élèves de CM2 ont été plus chanceux puisqu'ils ont séjourné pendant 12 jours, en classe découverte, dans les Hautes-Pyrénées. Toutes les conditions avaient été requises pour que ce séjour fût couronné de succès, et ce fut une réussite totale. Les élèves en garderont un souvenir inoubliable.

La rentrée toute proche se prépare. Les effectifs étant toujours en progression, une classe primaire supplémentaire sera ouverte, ce qui portera le nombre total à 9 (6 classes primaires et 3 maternelles). Le seul changement dans l'équipe enseignante, concerne donc le poste nouvellement créé. Monsieur MORIO, qui nous arrive d'Elven, assurera ainsi une classe de CM2, l'autre étant toujours assurée par Mr GUILLOT.

Les élèves seront répartis de la manière suivante :

CM2	: Mr GUILLOT
CM2	: Mr MORIO
CM1	: Mme MOULIE
CE2	: Mme RICHARD
CE1	: Mme LE BOURMIS
CP	: Sœur Yvette
GS	: Mme PASCO
MS	: Mme DANO
PS	: Mme BRUCHER

Monsieur GUILLOT, directeur, se tiendra à la disposition des familles désirant inscrire leur(s) enfant(s) les samedi 1er et lundi 3 Septembre de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.

La rentrée des élèves aura lieu, le vendredi 7 Septembre à 8 heures 45.

Les horaires sont les suivants :

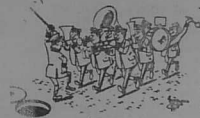
8h45	-	12h
13h30	-	16h30

La sortie le samedi s'effectue à 11h40.

M. GUILLOT.

ECOLE DE MUSIQUE

L'année 83-84 s'est terminée comme à l'accoutumée avec les examens de la Fédération Nationale des Conservatoires et Ecoles de Musique. Tous les élèves n'étant pas obligés de les passer nous avons fait passer les diverses épreuves à 51 élèves sur les 83 inscrits et les 70 qui, en moyenne tout au long de l'année se retrouvaient le samedi après-midi pour prendre leurs cours. Les élèves qui passaient cet examen étaient donc motivés, ce qui explique le nombre élevé de mentions "BIEN" en particulier, cette année, qui furent décernées.



Maintenant il nous faut penser à la rentrée prochaine, car le temps passe terriblement vite, surtout pendant les vacances, n'est-ce pas les enfants !

La reprise de l'ECOLE DE MUSIQUE aura donc lieu comme d'habitude le 1^{er} samedi d'OCTOBRE, c'est-à-dire le SAMEDI 6 OCTOBRE à partir de 14 hs.

Les cours reprendront donc ce jour-là avec les divers moniteurs et monitrices.

Je veux, au passage, féliciter ces jeunes, qui, malgré leurs études, continuent avec tant de dévouement, de gentillesse et de conscience à s'occuper des plus jeunes élèves et à mettre en route les nouveaux, et, Dieu sait, si c'est un travail ingrat parfois. De plus, cette année, ils donnent 10 jours de leurs vacances, du 20 au 29 Aout, pour suivre un Stage de perfectionnement d'orgue, à Rennes. Grâce à elles et... lui, la continuité à l'orgue de Monterblanc sera assurée.

Les inscriptions pour la nouvelle année se feront aussi le jour de la reprise. Les tarifs de cette année ont été fixés lors de la réunion du mois de Juin; les voici : Pour 1 enfant, la cotisation est de 300,frs 00 pour 2 enfants de 350,00; et pour 3 enfants et plus de :400 frs00. Comme d'habitude ces tarifs sont valables pour une famille.

Les cours ont lieu, pendant l'année scolaire, les 1ers, 2èmes et 3èmes samedis du mois, sauf pendant les vacances scolaires. Les cours donnés, quelque soit l'instrument, sont tous des cours particuliers, chaque élève est pris séparément par son professeur pendant 20 ou 30 minutes suivant sa progression. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons dépasser les 80 élèves. Les 80 premiers inscrits sont donc pris.

A partir du 17 SEPTEMBRE, vous pouvez si vous le désirez inscrire vos enfants par téléphone, le soir, à partir de 19h30, à mon numéro personnel, le 45.90.07. Vous ferez les règlements ensuite. Nous préférons les règlements par chèque, c'est plus pratique pour la comptabilité. Les méthodes, elles, peuvent être réglées en liquide.

INSTRUMENTS ENSEIGNÉS : la flûte à bec, l'accordéon, la guitare et l'orgue (orgue classique d'abord, pour obtenir une bonne formation musicale de base, puis, pour ceux qui le désirent, l'orgue de variété).

L'école est affiliée pour l'orgue à 2 Associations : celle dont je vous parlais en tête de cet article, et dont nous faisons passer les examens et également à l'Association Nationale de Formation des Organistes Liturgiques, où j'assure d'ailleurs tous les ans des cours pour des stages de formation plus poussés, début Juillet à Ste Anne d'Auray, et ensuite à Rennes.

Je me permets enfin de signaler qu'étant depuis des années représentant en Instruments de Musique et Editions musicales, je peux vous fournir par le biais de l'Ecole tous les instruments désirés.

Nous avons actuellement en "occasion": 1 guitare "Kawai" d'excellente qualité, et 2 orgues de 4 octaves "Yamaha" de la technologie la plus avancée actuellement.

Pour tous renseignements de quelque ordre que ce soit adressez-vous à moi-même : M. Jean- Marie NUGUES, Directeur de l'Ecole de Musique, 9 rue Brizeux, 56250 MONTERBLANC.



CENTRE AERE



Cette année, grâce au temps magnifique, les enfants de MONTERBLANC ont pu profiter du bord de mer dans les centres aérés de MONTSARRAC et de MOUSTERIAN.

C'est ainsi qu'une soixantaine d'enfants ont pris le car durant le mois de juillet et une partie du mois d'août.

Ceux-ci étaient accompagnés par 2 animatrices de MONTERBLANC ORJUBIN Marie-Noëlle et LE ROCH Nathalie qui ont assuré l'encadrement des enfants au centre de MOUSTERIAN au mois de juillet.

Si d'autres jeunes désirent trouver un emploi dans un centre de vacances (colonies, camps, centres aérés), je leur conseille de préparer un B.A.F.A.: Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

Celui-ci se prépare en effectuant des stages :

- I semaine de stage théorique de formation pendant les vacances de mi-février ou de Pâques.
- I stage pratique d'animation avec les enfants (environ I mois, rémunéré).
- I autre stage théorique de perfectionnement.

Pour effectuer ces stages, il faut avoir 17 ans.

Les personnes intéressées peuvent me contacter dès à présent. Je suis en possession de certaines dates et lieux de stages que je pourrais leur transmettre.

P. BELLEC

COMITE D'ANIMATION DE MONTERBLANC

La première partie de nos festivités vient de s'achever par la course cycliste du 05 AOUT dernier à laquelle participaient 42 concurrents, course très animée sur le circuit par les coureurs qui ne ménagèrent pas leurs efforts. Course très animée aussi par M. Garvais GADIO qui officiait pour la première fois en qualité de speaker cycliste à MONTERBLANC. Cette course fut gagnée par M. LE BRUN Loïc, parisien, en vacances à LA BAULE, suivi de M. TABARIC Ronald et de M. LE VOUEDEC Patrick : A..S.LORIENT. Nos charmantes majestés : Miles Marie-Noëlle ORJUBIN, Françoise BEURNIST, Maryse CAUMAL ont eu le plaisir d'offrir des fleurs aux lauréats de cette journée. M. Armel LE PENVEN, Maire, accompagné de M. Raymond JAHIER, Adjoint, chargé des sports, remettaient coupes et médailles.

Le 15 aout dernier, j'eus le plaisir d'accompagner nos majestés aux fêtes d'ARVOR à VANNES, pour l'élection de reine du pays vannetais. Hélas, pour elles, la chance n'était pas au rendez-vous puisqu'elles échouèrent de justesse. Pourtant, la tenue bretonne de MONTERBLANC, portée par ces trois demoiselles, eut beaucoup de succès auprès des touristes. A mon avis (très personnel), je pense que ce qui a manqué à cette sélection, c'est un peu de supporters.

Au nom du Comité, je voudrais remercier toutes les personnes qui ont mis à la disposition de nos reines, leurs jolies tenues bretonnes, ainsi que toutes les personnes qui les ont coiffées, maquillées et habillées. Je profite de cette occasion pour ne pas oublier les commerçants de MONTERBLANC qui ont offert des primes ou participé à la publicité de la course cycliste. Je pense tout d'abord à Messieurs HUBERT du SUPER CADDIE, Christian LE HE (FORD), Paul MOUNIER (RENAULT) et sans oublier tous les bénévoles.

MAINTENANT, QUE VA-T-IL SE PASSER ?

RETENEZ BIEN LES DATES

24 NOVEMBRE : Grand Bal de la Sainte-Catherine à la Salle des Fêtes avec Election des Reines 1984-1985. Dès à présent, Mesdemoiselles, vous pouvez déposer votre candidature auprès de :

Mme BELLEC : Lotis. Ty Glas - tél. 45.90.96
ou de M. GUILLERON G. Lotis. de Kertrionnaire-tél. 45.94.99

Toutes les candidates se verront offrir un cadeau.

FETES DE FIN d'ANNEE : animation musicale du bourg.

FEBRIER Soirée Cabaret avec les conteurs de la Région.

A partir de ce moment là, nous serons repartis pour une Nouvelle Année d'Animation.



LE PRESIDENT,

G. Guilleron
G. GUILLERON.

Association Sportive de **MONTERBLANC**

Siège Social : Mairie



Le 17 Juin dernier se déroulait l'Assemblée Générale du Club, au cours de celle-ci le secrétaire s'est félicité de constater que tous les joueurs avaient acquitté leurs cotisations au cours de la saison dernière, après quoi le trésorier a dressé le bilan financier de la saison et le bilan général du club qui fait apparaître des comptes de très bonne tenue qui sont le fait d'une gestion saine et rigoureuse. Ensuite l'assemblée a procédé au renouvellement du tiers sortant dont 2 membres démissionnaires pour raisons personnelles et professionnelles. Et c'est pour ces mêmes raisons que Mr LE GAL Serge a remis sa démission de président du Club après neuf années de service à ce poste.

Le nouveau bureau se trouve ainsi constitué :

PRESIDENT : Mr LE HE Maurice -
VICES PRESIDENTS : Mr HERVIO Jean - LORRIC Alain
SECRETAIRES : Mmes LE HE Mic-Antoinette - Mr THOMAZIC Denis
TRESORIER : Mr BRIERE André - Mr LE BOULEISE André
MEMBRES : MRS LE GAL Serge - BERNARD Joseph - BOCHER Hubert -
 CONAN Joseph - LE GAL Louis - HERVIO Louis -
 JEHANNO Joseph - LAIGO Raymond - ETRILLARD Michel -
 LE TEXIER Pierre - LE VIGUELOUX Joseph - LE GAL Yves -
 LE PALUD Daniel - CADIC Gervais -

LES GROUPEs des équipes "A" et "B" pour la saison

1984/1985 sont les suivants :

EQUIPE "A" groupe "F" : C.S. Bignan - Esc. St Jean Brevelay - Damgan
 Ambon Sports - A.S. Monteblanc - U.S. la Gacilly
 Fondeliennaise Carentoir - Cadets Bains s.Oust -
 C.O. Malestroît - Patriote Malansac -
 Méléciennaise de Plumelec B - Espoir St Jacut les
 Pins - Avenir St Vincent s/oust.

EQUIPE "B" Groupe "G" : Plumelin "B" - Moustoir-Ac - Grand-Champ -
 Locmaria Grandchamp - Colpo - Monterblanc "B" -
 A.S. Brévelaise - Espérance St Jean Brevelay "B"
 Guéhenno - Trédion - Sérent - Lizio -

Le terrain municipal de Monterblanc est homologué en catégorie "C", ce qui permettra à l'équipe fenion et à l'équipe juniors de disputer respectivement la coupe de France et la coupe Gambardella.

D'autre part, l'A.S.M. engagera cette saison une équipe vétérans (joueurs nés avant le 01/08/50), toutes les personnes intéressées pour participer dans cette catégorie voudront bien contacter Mr LE BOULEISE André.

Vous êtes nés avant le 01/08/78, vous voulez jouer au football au sein de l'A.S.M. n'hésitez pas à signer votre licence, faites le vite car nous allons engager les équipes en championnat.

Je rappellerai en outre que l'entraînement du Mardi et du Jeudi concerne les joueurs Juniors, Seniors et Vétérans.

Une foire à la chaussure sera organisée le 15 septembre 1984 au foyer des jeunes à partir de 14 Heures, si vous voulez vendre des chaussures de foot ou en achetez n'hésitez pas, venez nombreux, il va de soi que le Club restera en dehors de toutes transactions.



LE HE M.

GYMNASTIQUE ET SPORT POUR TOUS
 MONTERBLANC

L'Association de Gym et Sport pour Tous reprendra ses activités avec la rentrée scolaire.

GYM pour Adultes : Les cours fonctionneront à compter du :

- Vendredi 14 septembre de 20 h à 21 heures.
- Mardi 18 septembre de 20 h 30 à 21 h 30.

GYM pour enfants : la date sera précisée ultérieurement.

COURS DE DANSE

Les inscriptions et cotisations seront prises par la monitrice Patricia PHILIPPE le samedi 8 septembre de 15 h à 18 h au foyer des Jeunes. Seuls les élèves à jour de leur cotisation, qui est fixée cette année à 200 francs, seront admis aux cours.

PROPOSITIONS D'HORAIRES

MERCREDI

INITIATION	(4 ½ - 6 ans)	de	14 h à 15 h
MODERN-JAZZ débutant	(7 - 11 ans)		15 h à 16 h
DANSE CLASSIQUE	(7 - 9 ans)		16 h à 17 h
" "	(10 - 12 ans)		17 h à 18 h
" "	(13 - et +)		19 h à 20 h
MODERN-JAZZ	(adultes)		20 h30 à 21 h 30

VENDREDI

MODERN-JAZZ	(adultes)		15 h à 16 h
-------------	-----------	--	-------------

SAMEDI

MODERN-JAZZ	(13 - 15 ans)		17 h 15 à 18 h 15
" "	(16 - 17 ans)		18 h 15 à 19 h 15
" "	(18 - et +)		19 h 15 à 20 h 15

Un conseil : N'achetez pas de tenues de danse avant la rentrée, une fiche tarif vous sera remise par la monitrice à la rentrée.

L'Assemblée Générale de l'Association aura lieu le Samedi 6 octobre à 19 heures au foyer des Jeunes, suivie d'un repas pour ceux qui le désirent.

A.M. LE LUHERNE.

CLUB du "BEL AGE"

MONTERBLANC

Après la sortie de la Pointe du Raz, le Club s'était mis un peu en vacances en juillet et août; il reprend ses activités dès septembre.

EXCURSION A LA POINTE DU RAZ :



Partis de bon matin à bord du car à étage de la Maison JOUANNEAU, devenu désormais familier aux membres du Club, les participants au voyage atteignirent assez rapidement Guidel, la halte casse-croûte où chacun put prendre un sérieux réconfort avant de reprendre la route de Quimper et sa Cathédrale Saint-Corentin, puis Douarnenez. Pris par son élan, le chauffeur passa en trombe devant le restaurant qui recevait le Club à déjeuner mais, après un rapide demi-tour réglementaire du car, chacun pût apprécier le succulent repas préparé par le Chef-Cuisinier.

Après ces sapes et dans une ambiance qui avait monté d'un ton, nous reprîmes en chansons la route vers Audierne, Pont-Croix et les rochers de la Pointe du Raz que certains téméraires tentèrent d'explorer.

Puis ce fut le retour par Locronan où malheureusement beaucoup de boutiques d'artisans étaient fermées, le majestueux calvaire de Pleyben, les Montagnes Noires avec le site sauvage de Sainte-Barbe au Fauët.

Il faisait nuit depuis longtemps lorsque le car déposa devant la Salle des Fêtes ses voyageurs fatigués mais heureux de cette intéressante et joyeuse excursion.

REPRISE DES ACTIVITÉS :

Après les vacances, le Club reprend son allure de croisière : ses réunions mensuelles, ses sorties et activités diverses.

Pour le moment sont prévus :

- du 12 au 14 Septembre, une excursion en Normandie qui conduira les participants à : Villiedieu-les-Poêles, les plages du débarquement, Deauville, Le Havre et Lisieux.
- le 25 Septembre, un voyage à Saint-Marcel et Coetquidan avec visite des deux musées.
- le 4 Novembre, concours de belotte
- le 18 Décembre, l'Assemblée Générale du Club avec examen du bilan financier et renouvellement du bureau.

Nous rappelons à cette occasion que le Club est heureux d'accueillir les nouveaux retraités résidant déjà ou arrivant à Monterblanc.

A bientôt... au Club.

Le Président

Jean LE ROCH



A.S. MONTERBLANC

CYCLOTOURISME



L'année est déjà bien avancée et nous pouvons déjà dresser un bilan:

-année 83 : 20 adhérents

-année 84 : 45 adhérents dont 21 jeunes.

Rallye de Mangolérien : Une soixantaine de participants de clubs environnants. Le parcours très vallonné permettait de répondre à des questions culturelles ou d'observation des différents sites traversés. Un parcours technique offrait aux cyclos la possibilité de tester leur agilité. Nous avons pu assister à quelques belles cabrioles. Ensuite nous nous sommes tous retrouvés au foyer des jeunes pour le verre de l'amitié et la remise des coupes.

Le club a participé aux randonnées de LOCQUELTAS, ELVEN, PONT-SCORFF, FLOUAY, LA CHAPELLE-CARO, JOSSELIN, aux brevets fédéraux de 150-250-350-500 kms, Tour du MORBIHAN, brevet cyclomontagnard d'Auvergne (250 kms avec 4500 m de dénivelé).

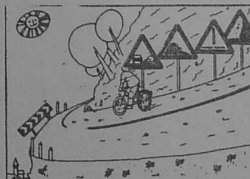
Ecole de cyclotourisme: 21 jeunes de 10 à 14 ans.

Sous la conduite de G. TISON, les jeunes cyclos continuent leur apprentissage: maîtrise de l'engin, rouler en groupe...

Ils ont participé à la journée nationale de la bicyclette lors de la transarmoricaine à JOSSELIN (40kms) et à la randonnée de la CHAPELLE-CARO où ils ont remporté une coupe (40kms).

Le mercredi les enfants sont accueillis dès 14 heures au terrain des sports. Après les jeux, ils effectuent un parcours de 15 à 20 kms et sont libérés vers 16h30.

Il est toujours possible de s'inscrire auprès de G. TISON au terrain des sports.



Michel BERNARD



LE PARDON
de
MANGOLERIAN

Comme chaque année, le deuxième dimanche de Juillet, s'est déroulé le pardon de MANGOLERIAN. Il faisait une "bonne" chaleur.

Au programme, un heureux mélange religieux et profane suivant une vieille tradition séculaire mise au goût du jour.

- cérémonie religieuse : messe, procession à la fontaine, vêpres et bénédiction des enfants.

- repas traditionnels sous les halles avec nos deux chefs cuisiniers, Job KERGAL pour le midi et Jean-Claude LORRIC pour le soir, qui inauguraient la cuisine récemment couverte et en cours d'aménagement. C'était bon et copieux aux dires des convives.

Pendant que les petits avions "raccers" virevoltaient dans le ciel, la kermesse battait son plein. Quelques jeux nouveaux : citons entre autres l'heureuse initiative d'Yves LAMOUR qui proposait de mettre des noms sur sa galerie de portraits de personnages connus mais photographiés de dos.

En nocturne, dans la tradition des mystères du Moyen-Age, nous fut présenté un son-et-lumière avec animation scénique. Robert DUPLESSY, aux commandes, nous transporta en rêve, le long des siècles passés pour nous faire découvrir la riche histoire de MANGOLERIAN et de sa région.

Que l'Etrier Vannetais et Monsieur Jean-Philippe BRETON soient remerciés de leur participation bénévole à ce spectacle, comme nous remercions tous les travailleurs qui ont préparé cette fête, ainsi que tous ceux qui ont bien voulu nous rendre visite.

Les bénéficiaires de cette journée permettront à l'Association de poursuivre le programme de travaux en cours : cuisine, maison du chapelain, chapelle... de mettre des installations plus confortables à la disposition des associations et des particuliers éventuellement.

Village qui renaît, "Mangolérien" est un peu la vitrine de Monterblanc face à la région Vannetaise.

Gilbert ORIBES,

Trésorier de l'Association.

CHEZ NOS VOISINS
=====

CAMAREC : Pardon du 15 Août

Ce pardon traditionnel a attiré comme chaque année la population des alentours, non seulement d'Elven mais aussi des quartiers limitrophes de Monterblanc, Plaudren et Trédion plus des touristes, souvent des cousins parisiens en vacances au pays.

Le village de Camarec est en effet situé sur la limite de plusieurs communes et sur la frontière linguistique : le moulin est en pays d'ARVOR, la Chapelle en ARGOET.

SAINT-AMAND : Le Pardon du 26 Août

C'est une fête de quartier où les paroissiens de Saint-Nolff mais aussi les voisins de Monterblanc et d'Elven aiment bien se retrouver en amis chaque année.

Une association dynamique sous la présidence actuelle de Joseph LE FLAIN fait des efforts méritoires pour maintenir la tradition du pardon et assurer la promotion de ce quartier du grand Nord de Saint-Nolff.

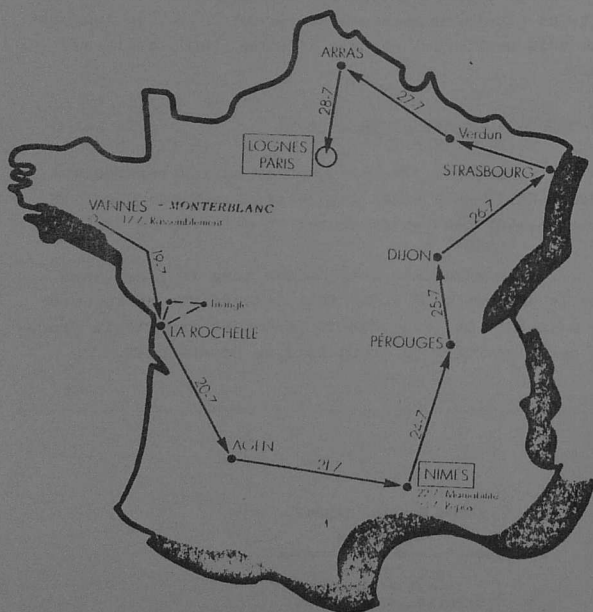
Docteur Dominique HABERT
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Reims

Rue de Ker Hent Du
MONTERBLANC 56250 ELVEN
Tél. : (97) 45 34 83

Sur Rendez-Vous

32^e TOUR DE FRANCE AÉRIEN DES JEUNES PILOTES

DU 17 AU 28 JUILLET 1984/2400 km



PETIT HISTORIQUE DE NOTRE AEROCLUB

C'est le 16 Juin 1973 que, sur l'initiative de Madame Simone MAGNIER, se rencontrent à Vannes, les éventuels participants au lancement d'un club nouveau sur l'aérodrome de VANNES - MONTERBLANC.

Le groupe poursuit l'étude à Grandchamp le samedi 30 Juin, puis à Vannes le 5 Juillet. En définitive, les risques de l'aventure, la participation financière individuelle fixée à 1 500 francs, la responsabilité d'un aval sur l'emprunt important, nécessaire à l'achat d'un premier avion, ne laissent subsister finalement que dix fondateurs.

Le premier bureau de l'association loi 1901, ainsi créée sous le nom d'AEROCLUB DE VANNES est aussitôt constitué comme suit :

Présidente : Mme Simone MAGNIER * Vice Président : M. Jean MOTTIS
Secrétaire : Melle Martine MAGNIER * Trésorier : M. Yves JOUAN

Et parce qu'il faut faire vite pour profiter au mieux de la période estivale favorable, le 13 Juillet 1973, à l'aérogare, les membres fondateurs réceptionnent leur premier appareil (neuf) : un RALLYE CLUB de 100 CV, immatriculé "Fox Bravo Uniforme Golf Victor", notre cher FBUCV, qui, quatorze ans après, est toujours présent et solide au poste.

Et l'aventure commence...

Période de démarrage difficile, dans l'indifférence extérieure, voire même l'hostilité, mais l'enthousiasme aidant, et la bonne conscience, l'équipe dirigeante maintient le cap, avec fermeté, suivant le tableau de marche établi, sachant bien, qu'en définitive, la réussite viendra avec la persévérance et la rigueur du fonctionnement.

Il a été choisi, par sécurité, une route prudente - avec assurance casse "matériel" totale - conduisant à un coût horaire d'appareil élevé, en 1973, à 130 francs! alors qu'alentour la pratique courante est très inférieure, souvent à des prix suicidaires.

La récompense de notre sérieux et de nos efforts vient : admission à la Fédération Nationale Aéronautique (FNA) en 1977 et agrément officiel par le Service de Formation Aérienne (SFA), dans la foulée, la même année.

Nous voilà alors, membre à part entière de la grande famille aérienne, avec la perspective d'accès aux aides financières officielles, jusqu'alors inaccessibles. Notre formule, quelque peu innovante et sévère, a été payante, et on peut en juger mieux encore, aujourd'hui, après quatorze années de fonctionnement :

Notre activité annuelle se stabilise depuis quelques années autour de 1 100 à 1 200 heures avec trois appareils, dont nous sommes intégralement propriétaire, sans aucune dette quelconque extérieure :

- notre brave RALLYE 100 CV des premiers jours, FBUCV (1973), encore propre comme un sou neuf
- un RALLYE GALOPIN 110 CV F.G.D.G.A. affecté à l'école (1980)
- un RALLYE TAMPICO 160 CV F.G.D.G.L. affecté à la navigation et aux voyages (1983)

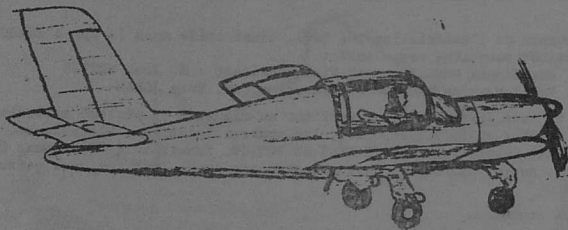
et enfin, depuis peu un appareil d'un autre type :
- un ROBIN DR400 110 CV F.B.D.Y.U. (1984) aux couleurs du GABON ainsi que l'a précisé notre présidente.

Nous espérons conserver cette flotille de 4 appareils qui va bénéficier, prochainement, grâce à la municipalité de Vannes, d'un lieu d'abri sûr sous la forme d'un hangar neuf de 300 m² en cours de réalisation.

Ainsi, nous pourrions élargir notre activité, en offrant une plus grande diversité et une plus grande disponibilité à tous nos pilotes, sans ralentir l'activité de notre école de pilotage, placée sous la direction de trois instructeurs : Général (ER) Guy FLEURY, Martine MAGNIER, Philippe FAIVRE (Aéronavale).

Notre club compte actuellement 72 membres actifs pratiquants dont 27 stagiaires et au total 19 moins de 25 ans.

Il est ouvert tous les jours, en été, de Juillet à Septembre, et seulement les week ends, sur le reste de l'année avec un mois d'arrêt d'activité.

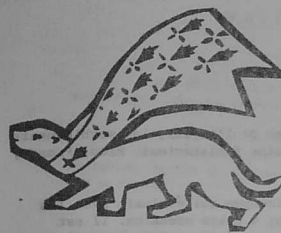


Type d'avion avec lequel le jeune pilote
Christophe AUER de l'Aéroclub Vannes - Monterblanc
a obtenu une brillante 4^{ème} place dans ce 32^{ème}
tour de France-Aérien.

S.A.U.R.
Saint René
B.P. 39
56500 LOCHIME

ALIMENTATION-BAZAR
Christian DILY
Champ de Tir
MONTERBLANC 56250 ELVEN
☎ (97) 60.89.61

Téléphone inchangé : 60.05.97 LOCHIME



HISTOIRE d'O.....

UN PEU d'ONOMASTIQUE

A croire une légende qui a la vie dure, les noms de famille morbihannais se terminant par "O" seraient d'origine espagnole. Il est vrai que l'Invincible Armada a beaucoup croisé dans les parages et que des Castillans montèrent une expédition sur Vannes pour "récupérer" les reliques de Saint Vincent Ferrier. Il paraît même qu'ils s'attardèrent un peu dans cet accueillant diocèse mais il serait imprudent de tirer des conclusions hâtives et exagérées quant aux retombées démographiques de cette expédition.

En fait, comme l'écrit Monsieur Rollando dans un article récent de la revue "Echos Morbihannais du 3^{ème} Age", "ces noms morbihannais en "O" ont des correspondants finistériens en "OU", et si on tient à ce que Rio soit espagnol, que fait-on de ses cousins Riou ? De même pour Hello et Hellou, Gicquello et Gicquellou, Séveno et Sévenou, tous noms prétendus espagnols qui ont quand même un sens très clair en Breton. Comment expliquer alors cet "O" final morbihannais ?

Par ailleurs, on trouve également des noms se terminant en "EAU" : Sévénéau, Jouanneau, Allaneau... Est-ce une désinence francisée ?

D'après plusieurs études, dont celle de monsieur Le Diberder, ces terminaisons sont en fait des pluriels qui désignent l'ensemble des membres d'une famille et correspondent au son "eù" du dialecte vannetais prononcé parfois "éu", "éàu" dans certains cantons.

On m'en a donné jadis une explication amusante et pourquoi pas historique. Lors de l'établissement de l'état-civil durant la Révolution Française, des secrétaires de Mairie ne parlant pas le Breton furent envoyés des villes vers les communes rurales, afin d'y effectuer le recensement des populations inscrites jusqu'alors, sur les registres paroissiaux. Dans le Morbihan, on entendait ce dialogue entre le secrétaire sans-culotte et le paysan en "brageù" convoqué à la Mairie :

- "Comment t'appelles-tu, citoyen ?"
- "En dud me hanù (les gens me nomment) Rièù ?"

Problème ! le son "eù" n'existe pas en français.

- "Bon ! désormais tu t'appelleras Rio."

.../...

Et dans le Finistère :

- "Les gens me nomment Riaou."
- Bon ! tu t'appelleras Riou."

Ainsi, depuis la loi du 28 pluviôse de l'An III, les morbihannais s'appellent Rio, Prono, Eveno et leurs cousins finistériens, Riou, Pronou, Evenou.

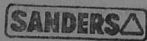
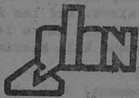
Mais il semble en outre que le patronyme qui évoluait avec les générations s'est trouvé fixé définitivement à cette occasion. Il est possible en effet que ce nom collectif correspondait en fait à celui de l'ancêtre, le grand-père, couvrant ainsi trois générations : grand-père, père et fils et qu'à chaque décès de l'aïeul, la famille changeait de nom patronymique.

Jusqu'à une période récente (après la guerre de 1914), existait encore du reste une habitude de désigner un homme en citant à la suite son prénom, celui de son père et celui de son grand-père. Ainsi disait-on : "Job-Mataù-Cristol", pour désigner Joseph, fils de Mathurin, fils de Christophe.

Ceci ne rappelle-t-il pas un peu la tradition biblique et, plus près de nous, le monde arabe : Mohamed ben Khedda ben Larbi (Mohamed, fils de Khedda, fils de Larbi) ? Bien entendu au décès du grand-père, Larbi, et à la naissance d'un fils de Mohamed, on sautera une génération et le nouveau-né, Omar, s'appellera Omar ben Mohamed ben Khedda, comme Yann, fils de Job devrait s'appeler Yann-Job-Mataù si les secrétaires de Mairie de l'An III n'avaient pas pris une décision originale pour appliquer la loi. Les Espagnols, quant à eux, n'y sont donc pour rien ou pour si peu.

Toutefois, en consultant les archives municipales de Monterblanc, l'on constate que, depuis cette période lointaine, des secrétaires moins cultivés mais parlant breton, se sont oubliés de temps en temps, en mettant à nouveau "eh" au lieu de "o" lors de l'enregistrement des naissances. Dans l'euphorie du baptême, après la tournée du bourg sans doute...

Jean EVENO.



Jacques TEXIER
Hépacaire

Alimentation du Betail
Graines Fourragères et Potagères
Desherbants et produits de traitement
Grande culture et jardin

Zone Artisanale : Tél. 45.92.00
2, Rue Ti-Glaz : Tél. 45.98.25

56250 MONTERBLANC

MAÎTRE CORBEAU

Jean de la Fontaine, ce fabuliste si cher à notre enfance, a fait appel aux animaux pour donner aux humains des leçons pertinentes, exprimées de façon charmante.

Mais, s'il avait une connaissance approfondie de la psychologie humaine, par contre ne s'est-il guère soucié de celle des animaux ! Ils les fait parler, agir et réagir comme des hommes et non pas du tout selon les caractéristiques des espèces qu'il met en cause.

Je n'en veux pour exemple que la fable, la plus connue de toutes peut-être, du "Corbeau et du Renard";

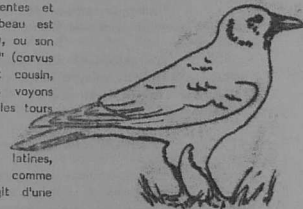
" Maître Corbeau sur un arbre perché
Tenait en son bec un fromage,
Maitre Renard par l'odeur alléché
Lui tint à peu près ce langage....."

On connaît la suite !...

Que le corbeau aime le fromage, c'est possible, il est omnivore et je suis persuadé qu'un bon camembert "bien fait" ne serait pas pour lui déplaire. Que le renard soit un animal malin et rusé, c'est certain ; les astuces coquines du sieur "Goupil" sont proverbiales. Par contre, le "Bonhomme Jean" commet une erreur complète en présentant le corbeau comme un être vaniteux et facile à duper. Fichtre non ! Le corbeau et en général les oiseaux de cette espèce, les "corvidés", comptent parmi les plus intelligents et les plus méfiants de tous les oiseaux.

Il importe d'ailleurs de se mettre bien d'accord sur les volatiles dont on parle, car le "genre corvidé" comprend des variétés très différentes et celui que nous appelons communément corbeau est en réalité la "corneille noire" (*corvus corone*), ou son cousin de taille et d'aspect le "corbeau fraux" (*corvus frugileus*), si ce n'est son bien plus petit cousin, le "choucas" (*corvus monedula*) que nous voyons tourner autour de nos clochers, de nos vieilles tours ou de nos cheminées citadines.

Corneille noire



Si j'ai cité les désignations latines, ce n'est pas pour "ramener me science", comme on dit, mais pour bien indiquer qu'il s'agit d'une même famille.

Ceci dit, revenons au vrai corbeau, au grand corbeau (*corvus corax*). Je suis bien persuadé que, parmi ceux qui liront cet article, bien peu pourront se vanter de l'avoir vu. Depuis belle lurette, en effet, il a disparu de la plupart des régions de France, on ne le rencontre plus que dans nos montagnes, Auvergne comprise, et sur certains points sauvages de nos côtes. En Bretagne, où il était autrefois abondant, il ne niche plus que sur le littoral et dans les monts d'Arrée, en Finistère Nord. Pour le Morbihan, seules les îles de Groix et Belle-Île en abritent encore quelques couples.

Par contre, dans les régions septentrionales ces corbeaux volent encore en bandes, parfois innombrables, à la recherche de charogne dont ils sont particulièrement friands. C'est le corbeau, fameux, des gibets et champs de bataille ; Villon y fait allusion dans sa "Ballade des pendus" et Rostand, dans "L'aiglon", met dans la bouche des agonisants sur la plaine d'Iéna, après le combat meurtrier, cette plainte emplie de crainte et d'horreur des blessés, en péril d'être dévorés vifs :

" Les corbeaux ! Les corbeaux ! "

Or, chose étonnante, cet oiseau, pris tout jeune au nid, devient le plus charmant, le plus amusant des compagnons ; sa docilité, sa fidélité - car, laissé libre il ne cherche pas à fuir et reste attaché à son maître - sont exceptionnelles.

En raison de sa force et de son bec acéré, il reste cependant dangereux, notamment pour les chiens et les chats qu'il déteste, mais aussi, parfois, à l'égard de visiteurs qui, pour des raisons connues de lui seul, ne lui sont pas sympathiques ! On cite le cas d'un livreur qui, ayant bousculé d'un coup de pied le corbeau familier d'une maison, fut reconduit à grands coups de bec dans les fesses et si sérieusement blessé qu'il fallut l'hospitaliser :

o
o o

Vient après lui, en taille, en intelligence et en audace, la corneille noire, la nôtre, surtout arboricole, partout très abondante, mais non point familière pour autant car elle est toujours sur ses gardes. On dirait vraiment qu'elle flairé le danger et sait parfaitement distinguer le passant inoffensif qui se promène canne à la main, du chasseur armé de son fusil.

Omnivore, comme son grand cousin, elle sait aussi bien varier ses menus que ses refuges et les endroits où elle établit son nid. Non sans raisons, les chasseurs l'abominent, car elle est grande destructrice de gibier, notamment pendant la période de nidification. Elle est terriblement rusée et championne du vol, au préjudice des autres prédateurs. Ne dédaignant pas un bon plat de poisson, elle aime aussi flâner sur le bord des étangs et si elle aperçoit, par exemple, un héron cendré aux prises avec un gros poisson, elle s'ingénie, avec son compagnon - le couple étant lié pour la vie - à distraire le héron : l'une sautille devant lui pour le provoquer et lorsque le pêcheur au long bec charge pour s'en débarrasser, l'autre, prestement, lui déroche le poisson par derrière !

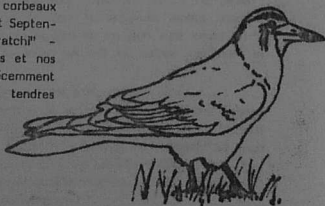
Comme le corbeau, elle sait, bien que moins forte, chasser les rapaces du territoire qu'elle a choisi pour nicher, en les harcelant inlassablement.

Elle s'apprivoise aussi assez facilement, mais, comme la pie, est tellement voleuse qu'il est difficile de la laisser en complète liberté. En outre, en liberté ou apprivoisée, elle s'ingénie à détruire les nids des autres oiseaux pour manger les oeufs ou les petits.

La corneille noire est une fameuse crapule !

o
o o

Souvent confondu avec elle, bien à tort, le corbeau freux, moins corpulent, se distingue en outre par ses culottes de zouave descendant bas sur les pattes et par un bec largement dégarni et blanchâtre. C'est un terrien invétéré car, s'il mange à l'occasion un peu de tout, son régime préféré se compose de graines et de jeunes pousses. Les corbeaux freux arrivent des plaines d'Europe Centrale et Septentrionale - en Russie ils sont appelés "Gratchi" - en grandes bandes qui s'étalent sur nos prés et nos champs, les dévalisant de grains de maïs récemment semés ou de pousses de blé encore bien tendres et dont ils raffolent.



Corbeau freux

C'est l'ennemi N° 1 des cultivateurs qui le confondent bien souvent avec la corneille noire, bien qu'il en soit très différent dans ses moeurs. Les Freux sont en effet résolument grégaires, ils vivent en troupes plus ou moins nombreuses et nichent par colonies nommées corbeauières et presque toujours établies dans des arbres feuillus, où ils reviennent à chaque printemps.

C'est au milieu d'un vacarme continu que les nids sont construits, assez grossièrement d'ailleurs ; ces bavards ne sont pas bons architectes. Pendant que l'un des conjoints quitte le nid en chantier pour aller chercher de nouveaux matériaux, l'autre monte une garde attentive afin d'empêcher les voisins de piller les branchettes qui le composent. D'où protestations et batailles bruyantes, car ils passent leur temps à se quereller.

En Bretagne, il y a relativement peu de colonies de freux autochtones, c'est principalement dans l'extrême pointe finistérienne que se situent leurs corbeauières ; dans le Morbihan, on en trouve seulement trois ou quatre.

Les grandes bandes nous arrivent avec l'automne et repartent au début du printemps vers l'est et le nord où ils vont nicher.

Les moeurs grégaires des freux entraînent une forme primitive d'organisation sociale et des réactions collectives parfois surprenantes ; c'est d'abord la sécurité du groupe qui est l'objet d'une attention particulière : pendant que le gros de la bande picore dans les champs, des guetteurs surveillent les alentours et, à la moindre alerte, tout le monde s'envole en un noir tourbillon, pour se poser sur les arbres les plus proches ou, s'il n'y en a pas, sur un sol plus tranquille ; mais des mesures policières et parfois même répressives ont été observées, sans que l'on puisse à coup sûr déceler leur motivation.

Ainsi, par exemple, les "cours de justice".

Voici comment un témoin décrit la scène : par un matin d'hiver, une bande de freux se rassemble soudain autour de l'un d'entre eux dans un concert de croassements assourdissants, puis un freux se détache de groupe pour invectiver ... "l'accusé", sans doute est-ce le procureur de leur République. Les palabres reprennent, quelques hauts personnages sont particulièrement écoutés, on se salue, on semble se consulter, les ailes s'agitent, le cercle se resserre de plus en plus menaçant, enfin les plus excités se ruent sur l'infortuné condamné et le mettent à mort !

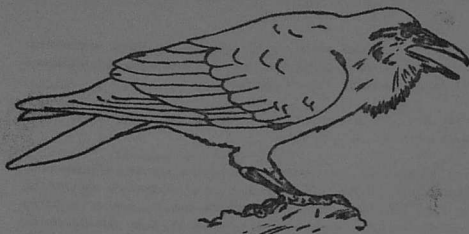
Plusieurs relations de ces "cours de justice" ont été faites par des témoins divers, elles concordent à quelques détails près, mais personne n'a jamais décelé de quel délit le condamné avait bien pu se rendre coupable. Si encore ces exécutions se produisaient au cours de la nidification, on pourrait penser que le crime pouvait être d'avoir dévoré les oeufs ou les petits d'un voisin ? Cela ne se peut, car les oiseaux acceptés par leurs nichées n'abandonneraient pas la colonie pour se rassembler en tribunal du peuple.

Alors ? Alors il faudrait parler "freux" pour arriver à comprendre ... et c'est une langue très difficile à apprendre.

Il nous reste à citer le plus vivant, le plus dynamique, le plus cocasse des corvidés : le choucas. Il a fait l'objet d'études passionnées et passionnantes du très célèbre Professeur Autrichien Konrad Lorenz - prix Nobel - naturaliste de renommée mondiale.

Ne pouvant prolonger cet article, je pourrai, s'il a intéressé le lecteur de notre Bulletin communal et si Monsieur Le Maire et son Comité d'Information me le demandent, lui donner, pour conclusion, le portrait de ce petit personnage turbulent et original qu'est le choucas.

J. FRAVAL de COATPARQUET.



Grand Corbeau

CONCOURS

À LA DÉCOUVERTE DE VOTRE COMMUNE

REPONSES :

- 1.- Périmètre de la Commune : 28,202 Kms (à 100 m. près).
- 2.- Longueur Nord-Sud : 6,820 Kms.
- 3.- Longueur Est-Ouest : 5,790 Kms.
- 4.- Longueur Maxima : 7,240 Kms.
- 5.- Centre géographique de la commune : Point non coté situé à 250 mètres à l'Est du Hent-Coët.
- 6.- Point le plus haut de la commune : 149 mètres (Point coté près de Kergo).
- 7.- Point le plus bas : 46 m. 79, à Gornay sur la rivière en limite de commune avec Saint-Avé.
- 8.- Altitude du sommet du pylône hertzien du Falhouarn : 188 m. (altitude au pied 138 m... hauteur du pylône prévue à 50 m. En fait, il ne ferait que 48 m. paraît il, mais ne chipotons pas.
- 9.- Ruisseaux prenant leur source dans la commune. Ruisseaux : du Faouédic, de Coh-Castel, de Rudevent, du Cambrigo, du Hélen, Grand-Gillard, de Kerloho.
- 10.- Rivières traversant ou longeant la Commune : L'Arz et le Condat.

Ces réponses résultent d'une étude très détaillée et très précise de Claude DANO que nous remercions très vivement. Les amateurs de topographie peuvent consulter cette étude à la bibliothèque municipale.

RESULTATS :

- 1° Prix : Paul BELLEC
- 2° Prix : Gwénaél LE LONG
- 3° Prix : Joël DREANO



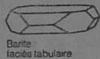
EXPOSITION

ROCHES - MINÉRAUX - FOSSILES

Cette exposition présentée dans la salle de la bibliothèque municipale et qui fut inaugurée par Monsieur CAVAILLE, notre député, a été fortement appréciée par de nombreux visiteurs, mais venant surtout des communes voisines. Elle s'impose évidemment aux clients du crédit agricole qui la découvre furtivement durant leurs opérations bancaires. Cependant, vous avez tous la possibilité, durant les heures d'ouverture de la bibliothèque, d'en faire plus amplement connaissance et d'y découvrir la beauté et l'originalité de tous ces éléments qui constituent en fait, le socle de notre Terre.

Cette terre, vieille de 4 milliards 600 millions d'années, issue de notre système solaire ne peut pas nous laisser indifférents: mais, combien perplexes.

Où sommes-nous ?
D'où venons-nous ?



Barre facies tabulaire



Barre - vase du ciment



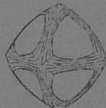
Barre - corail de corail

A. LE PENVEN.

Des échantillons gratuits de roches - minéraux et fossiles sont à la disposition des jeunes amateurs désireux de mieux connaître cette science de la nature.



Quartz : faces du prisme montrant des stries



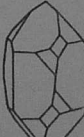
Octaèdre de diamant à faces inclinées



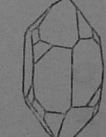
Octaèdre de diamant



Soufre



Quartz dextrogyre



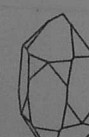
Quartz levozyre



Quartz : micac du Japon



Quartz : micac du Dauphiné



Quartz : micac du Brésil

Inauguration.

d'une exposition

de minéralogie



Monterblanc, sous l'impulsion de ses maires, a une ambition culturelle et saisit toutes les occasions d'organiser une animation. Après avoir en dix-huit mois, présenté la nature et l'ornithologie, l'art africain, la philatélie et la statuaire populaire bretonne, c'est

aujourd'hui la minéralogie qui est à l'honneur, avec l'inauguration par M. Cavaille, député de la circonscription, d'une exposition à la bibliothèque.

Son maire, M. Le Penven, passionné par les minéraux et les fossiles depuis l'âge où cond-

cepte d'Yves Coppens à Jules-Simon, le père de ce dernier l'avait initié à la recherche et la science des minéraux, il y a 35 ans.

Il met ainsi à la disposition de la commune une partie de son abondante collection personnelle. Deux de ses amis, M. L. David et M. La Toquer, auxquels il a donné le virus, se sont associés à la mise en œuvre de cette très belle exposition.

Les pièces présentées ne sont pas toutes de grandes valeurs, mais le but poursuivi est surtout pédagogique. On peut y observer les roches du sous-sol de Monterblanc et par extension, celle du sous-sol breton, uranium y compris, des fossiles et des minéraux de toute provenance. De nombreux échantillons sont à la disposition des jeunes qui pourraient ainsi démarrer une collection et se poser avec M. Le Penven les questions : « D'où venons-nous, où sommes-nous, où allons-nous ? »

à Monterblanc

chants traditionnels de la

marine à voile avec Calorne



A la salle des fêtes de Monterblanc, aura lieu, samedi 5 mai, à partir de 21 h, un récital par le groupe Calorne, et organisé par le comité d'animation qui, déjà en février dernier, a réalisé avec le succès que l'on connaît « la suite des chanteurs ».

Le groupe Calorne s'est formé il y a environ deux ans. Il tire son répertoire des chants traditionnels de la marine à voile. Chansons à virer, à hisser ou du gaillard d'avant, on y retrouve tout ce qui faisait la vie des gens de mer... mais Calorne c'est aussi des compositions personnelles.

Dernièrement, il a enregistré des chansons avec FR3 Pays de Loire pour le concours de chants de marins, organisé par Radio-France, dans le cadre des festivités du bicentenaire de Jacques Cartier.

Ils sont six : Sylvie, chant ; Fred, flûte traversière, chant ; Jacques, guitares, chant ; Jean-Yvon, accordéon diatonique ; Alain, flûtes irlandaises ; Christian, guitare, chant.

Ce spectacle présenté est une création originale ; à la chanson se mêleront textes, poèmes, le tout rehaussé de brulages de mer, d'écouillages sur fond de diapositives. Une bouillasse imaginaire et talentueuse.

Prix d'entrée : 20 F (gratuit pour les enfants).



Banquet

des jeunes

de 50 à 90 ans

Les quinquagénaires, sexagénaires, septuagénaires, octogénaires et nonagénaires de la commune, ont été ensemble la classe. Après une messe d'actions de grâce ils se sont réunis pour un apéritif à la salle des fêtes, puis pour un repas au Mess des officiers de Vannes, et une excursion à l'île aux Moines, qui laisseront de bons souvenirs à chacun.

Premiers feux de la rampe pour les jeunes danseuses de Monterblanc et Noyal



Une salle des fêtes comble et des applaudissements fournis pour ce premier spectacle de danse, organisé par l'association Gym et Sports pour Tous, que préside Mme A.-M. Le Luherne.

Depuis un an, l'association a créé en son sein cette nouvelle activité, en vue de les diversifier

et d'élargir son audience. Dès le départ, le succès a suivi puisque 69 jeunes danseuses y participent régulièrement.

Samedi, c'était le premier face-à-face avec le public. Passage réussi grâce aux bénévoles qui ont confectionné les décors et les costumes pendant des mois, grâ-

ce aussi aux talents de R. Duplessis pour les éclairages et la sonorisation, et sans oublier les jeunes danseuses qui ont travaillé sans

relâche sous la férule souriante de Patricia Philippe, tant à Monterblanc qu'à Noyal, où elle anime le même type de cours.

Coupe inter-quartiers



Le quartier du bourg, récent vainqueur de l'inter-quartiers, a voulu fêter sa victoire et a réuni tous ceux qui ont participé à cette victoire lors d'un sympathique vin d'honneur.

Une cinquantaine d'anciens maires réunis à Monterblanc



VANNES. - Une cinquantaine d'anciens maires et conseillers généraux se sont retrouvés à Monterblanc, siège de leur association, samedi, pour une première réunion après l'assemblée statutaire.

M. Le Penven, maire, leur souhaitait la bienvenue, disant sa joie que sa commune soit le siège social d'une telle assemblée et remerciant le président, M. Fraval,

de Coatparquet. Riche de quatre-vingt-six adhérents à ce jour, l'Amicale des anciens maires veut jouer un rôle d'entraide morale et favoriser la rencontre d'amis par des voyages ou des repas.

Le secrétaire, M. Chapel, donna un aperçu du travail accompli et le trésorier, le docteur Thomas, fit part des premiers chiffres d'un bilan financier qui part sur de bonnes bases.

Lors de cette première rencontre officielle, le désir de toucher l'ensemble des anciens maires et les conseillers généraux s'est fait sentir ; tout sera mis en œuvre pour y parvenir. Le partage d'un passé politique encore tout proche pour certains était à l'ordre du jour même s'il n'avait pas été prévu. Et c'est autour d'une table que les langues se délièrent vraiment.



Premier rallye

cyclotouriste

Tournoi de tennis



Pour la deuxième année, l'école publique a organisé un tournoi de tennis pour ses jeunes élèves. Dans la catégorie des moins de 10 ans, quatorze concurrents se sont affrontés et c'est Stéphane Meignan, qui l'a emporté devant Florence Moign. Chez les plus de 10 ans, Jean-Luc Ledoye et Christophe Rouille se sont retrouvés en finale, comme l'an passé, et Jean-Luc Ledoye l'a emporté pour la deuxième fois.

l'école publique



Noces d'or

au club

du bel âge

M. Eugène Guillemot, né le 10 janvier 1909, et Bernadette Caudal, née le 15 mai 1934, tous deux à Montierblanc, se sont mariés le 15 mai 1934. Après avoir exercé, lui, le métier de cultivateur, et elle, tenu un débit de boissons tout en élevant quatre enfants, ils ont pris une retraite bien méritée et aujourd'hui ils célèbrent leurs cinquante ans de mariage.

INFORMATIONS DIVERSES

CHANGEMENT DE DOMICILE

Arrivée dans la Commune : Il convient de se présenter à la Mairie le plus tôt possible avec le Livret de famille, la carte d'électeur et le Livret militaire éventuellement.

Départ de la Commune : Il convient de signaler à la Mairie la date du départ et la nouvelle adresse.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour tout citoyen Français qui remplit les conditions pour avoir la qualité d'électeur.

Conditions d'inscription : Pour être inscrit sur les listes électorales de la Commune, il faut :

- a) Etre âgé de 18 ans à la date de la clôture de la liste électorale, c'est à dire le dernier jour du mois de Février ;
- b) Jouir de ses droits civils et politiques ;
- c) Posséder la qualité de Français ;
- d) Etre domicilié dans la Commune ou figurar pour la 5ème fois, sans interruption, au rôle d'une des quatre contributions directes.

Dépôt des demandes : Désormais, les demandes d'inscription peuvent être déposées pendant toute l'année et jusqu'au dernier jour ouvrable du mois de Décembre.

Les demandes sont, en principe, déposées par les intéressés eux-mêmes, mais les requêtes adressées par correspondance sous pli recommandé ou présentées par un tiers dûment mandaté sont également recevables.

Toute personne demandant son inscription doit apporter la preuve de son identité (Livret de famille ou Carte nationale d'identité).

TRANSPORT SCOLAIRE - RAMASSAGE SCOLAIRE

La participation des familles est fixée par le Conseil Général. Depuis plusieurs années elle était de 135 Francs par élève pour l'année scolaire. Elle vient d'être portée à 142 Francs (séance du 7 Juin 1984).

Le règlement est à effectuer à la Mairie, de préférence par chèque, établi à l'ordre de : "Autocars Méziériens - PLUMLEEC" ;

1°) avant le 15 Septembre : 71 Francs

2°) avant le 15 Janvier : 71 Francs.

COMITE INTER-ASSOCIATIONS POUR LE MATERIEL DE FETES

Ce Comité est composé des Associations suivantes : A.S.M. Football - Amis de la Chapelle de Mangolérien - D.G.E.C. Ecole Privée - Amicale Laïque - Comité d'Animation - Amis de la Chapelle de Camarech - Amis de la Chapelle de St-Amand - Société de Chasse Club de Cyclotourisme et Club de Gymnastique.

Chaque année, elles versent une participation (pour 1984 : 800 Francs) en vue d'acheter du matériel, d'effectuer les réparations, etc...

Les particuliers peuvent louer du matériel (tables et bancs) dans la mesure des disponibilités. La demande doit être faite, à la Mairie, au moins 8 jours à l'avance. Le matériel est à prendre le Vendredi à 14 heures et à rendre le Lundi à 8 heures.

COMMUNIQUE de l'E.D.F.

Par souci d'une meilleure gestion, E.D.F. est amené à modifier les dates de passage de ses releveurs. Désormais, le releveur passera dans notre Commune aux dates suivantes : Vers le 27 Mai et vers le 27 Novembre.

Les bureaux E.D.F. - G.D.F. de la Subdivision de VANNES, situés anciennement 8, Rue de Closmadeuc, sont transférés 22, Avenue de Lattre de Tassigny à VANNES.

Numéros de téléphone :

40.90.40 : accueil clientèle, renseignements, abonnements, facturation

40.96.96 : bureaux et services, renseignements techniques.

